

Séance du **2 mai 2024**

Présidence : **Mme Sabrina Berrocal**, présidente

Demande de crédit d'étude de CHF 664'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey (2024/P12)

Rapport lu par M. Vincent Matthys

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 12/2024, du 26 février 2024, concernant la « Demande de crédit d'étude de CHF 664'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e


1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 664'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. de prendre acte que les subventions viendront en diminution du crédit accordé ;
4. d'amortir le crédit demandé selon les règles de MCH2.

Ainsi délibéré en séance du **2 mai 2024**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 4 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente


Sabrina Berrocal



la Secrétaire


Carole Dind